



Local & Regional  
Europe

# Proposition de programme de travail 2016 du CCRE

Novembre 2015

# Programme de travail 2016 du CCRE

## Proposition

|   |    |
|---|----|
| <b>Introduction</b> .....   | 3  |
| <b>1. GOUVERNANCE, DÉMOCRATIE &amp; CITOYENNETÉ</b> .....             | 4  |
| 1.1. CRISE DES RÉFUGIÉS, MIGRATION ET DIVERSITÉ .....                 | 4  |
| 1.2. MEILLEURE RÉGLEMENTATION.....                                    | 4  |
| 1.3. FINANCES LOCALES, GOUVERNANCE ET DÉCENTRALISATION .....          | 5  |
| 1.4. CITOYENNETÉ ET JUMELAGES.....                                    | 5  |
| 1.5. ÉGALITÉ DES GENRES .....   | 6  |
| <b>2. ENVIRONNEMENT, CLIMAT &amp; ÉNERGIE</b> .....                   | 6  |
| 2.1. AIR, DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE .....                         | 6  |
| 2.2. ÉNERGIE & CLIMAT .....   | 7  |
| <b>3. COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE</b> .....          | 8  |
| 3.1. AGENDA URBAIN .....  | 8  |
| 3.2. COHÉSION TERRITORIALE & AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHÉSION ..... | 8  |
| <b>4. GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET RÉGIONAUX</b> .....      | 10 |
| 4.1. LES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX EN TANT QU'EMPLOYEURS .....          | 10 |
| 4.2. SERVICES PUBLICS .....   | 11 |
| 4.3. TIC ET E-GOUVERNEMENT .....                                      | 12 |
| <b>5. COOPÉRATION ET ENGAGEMENT INTERNATIONAL</b> .....               | 12 |
| 5.1. CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU) .....                  | 12 |
| 5.2. CCRE-PLATFORMA .....   | 13 |
| <b>6. COMMUNICATION &amp; AFFAIRES GÉNÉRALES</b> .....                | 14 |
| 6.1. PRESSE & COMMUNICATION .....                                     | 14 |
| 6.2. AFFAIRES GÉNÉRALES.....  | 14 |

## Introduction

2016 portera l’empreinte de la prochaine édition du **Congrès des Communes et Régions d’Europe** du CCRE, qui se tiendra du 20 au 22 avril 2016 à Nicosie, Chypre.

Sous le titre “*Demain commence aujourd’hui ! Une vision locale et régionale de l’Europe en 2030*”, les participants auront l’occasion de rencontrer leurs pairs et partenaires, de se laisser inspirer et d’apprendre d’eux grâce à des conversations enrichissantes et ciblées sur l’avenir autour d’un certain nombre de défis urgents, auxquels l’Europe et ses gouvernements locaux et régionaux (GLR) sont confrontés dès aujourd’hui et jusqu’en 2030.

Jusqu’à 1000 participants sont attendus pour les 30 sessions différentes, articulées autour de 7 thèmes : gouvernance & leadership; économie & finances, environnement, climat & énergie; société & culture; coopération et partenariats; entreprise, technologie & innovation; intégration de l’UE. Une « vision locale et régionale de l’Europe en 2030 » sera adoptée à l’occasion du Congrès et alimentera le débat général sur le futur de l’Europe.

Au-delà du Congrès, l’année 2016 sera marquée par le renforcement et la **consolidation** de ce qui a été réalisé et mené à bien en 2015.

De façon générale, nous continuerons de promouvoir le CCRE auprès des Institutions européennes en tant que **partenaire stratégique** et d’affiner notre profil de plus grande organisation européenne représentative des gouvernements locaux et régionaux. A cette fin, nous poursuivrons nos échanges avec la Commission européenne, notamment avec les Directions Générales dont le travail a une incidence directe sur la politique générale et la gouvernance au niveau local, ainsi qu’avec les Membres du Parlement européen et du Comité des Régions.

En ce qui concerne le **plaidoyer**, nous continuerons de cibler nos efforts sur les initiatives législatives européennes, y compris sur le Paquet pour une meilleure réglementation et le Paquet sur l’économie circulaire, ainsi que sur les programmes qui renforcent la capacité des gouvernements locaux et régionaux à relever des défis actuels – le climat, la crise des réfugiés, la radicalisation, les défis économiques et financiers, etc.

Nos **projets** produiront des résultats intéressants qui viendront enrichir nos activités de plaidoyer, tandis que l’échange d’expériences et de bonnes pratiques consolidera les systèmes de collaboration au sein de l’organisation. Ainsi, les premières activités prévues dans le partenariat stratégique entre le CCRE-PLATFORMA et la DG DEVCO-EuropeAid seront mises en œuvre, alors que la nouvelle Convention des maires et la contribution du CCRE verront leur champ d’action élargi et renforceront notre leadership pour les initiatives concernant le climat.

Enfin, les **organes statutaires** du CCRE seront entièrement renouvelés – le/la Président(e), les Co-président(e)s, les Président(e)s délégué(e)s, les Vice-président(e)s et un Comité directeur complet seront nommés en 2016.

## 1. GOUVERNANCE, DÉMOCRATIE & CITOYENNETÉ

### 1.1. CRISE DES RÉFUGIÉS, MIGRATION ET DIVERSITÉ

Suite aux récents événements autour de la **crise des réfugiés** et l'arrivée massive de demandeurs d'asile en Europe, la réponse locale et régionale à cette crise comptera parmi les premières priorités du CCRE en 2016. Les gouvernements locaux et régionaux se trouvent en première ligne pour faire face de façon urgente et efficace à cette situation de détresse et ont la responsabilité d'assurer les services de base, comme les soins sanitaires ou le logement dans les zones de crise, de transit et de destination finale.

Plus concrètement, le CCRE continuera **d'évaluer les opportunités de financement au niveau de l'UE**, tout en travaillant en faveur d'une meilleure inclusion des gouvernements locaux et régionaux (GLR) dans la **conception, la mise en œuvre et l'évaluation** des différents programmes disponibles, tels que le Fonds Asile, Migration et Intégration, le Fonds pour la Sécurité Intérieure ou le Fonds Social Européen, afin de mieux faire face à la crise des réfugiés.

Comme les responsabilités sont réparties sur plusieurs niveaux de gouvernement, ce qui exige la mise en place de véritables partenariats, le CCRE continuera d'aider les autorités locales et régionales et nos associations à mieux se coordonner avec les autorités nationales et européennes.

Par ailleurs, nous insisterons pour une meilleure implication des gouvernements locaux et régionaux dans les processus de décision à l'échelon européen et national, via les structures existantes, comme le Réseau Européen des Migrations – Points de Contact Nationaux (REM-PCN), le Forum Européen des Migrations et d'autres organismes.

Le CCRE étudiera la possibilité de mettre au point un **projet** financé par l'UE qui nous permettrait d'élaborer un **guide** sur la manière de faire face à la crise, et de mieux intégrer les réfugiés à moyen et long terme. De cette façon, nous pourrions améliorer l'échange de bonnes pratiques entre les membres, par exemple via des examens par des pairs, et préparer une stratégie exhaustive mais sur-mesure pour les municipalités de transit, de destination finale et les communes de la « première arrivée » et aussi travailler sur le **renforcement de capacités**. Nous pourrions également débattre de la lutte contre la **radicalisation** du point de vue local et régional.

### 1.2. MEILLEURE RÉGLEMENTATION

Le CCRE suivra les conclusions des négociations sur le **Paquet pour une meilleure réglementation** ; nous avancerons vers la **phase de lobbying**, en nous assurant que notre voix et nos positions soient pris en compte auprès des institutions européennes. En outre, le CCRE poursuivra ses efforts tendant à améliorer le processus législatif au niveau européen, en contrôlant la législation existante et les nouvelles mesures législatives (REFIT), pour faire en sorte qu'elles ne soient pas une charge pour les autorités locales et régionales.

Dans la mesure du possible, le CCRE travaillera en partenariat avec les institutions européennes afin d'assurer que des **consultations appropriées et des évaluations d'impact territorial** soient organisées, et poursuivra ses efforts pour être représenté dans les groupes d'experts qui nous concernent et dans les dialogues stratégiques de la Commission européenne et d'autres institutions européennes.

Nous continuerons également d'influer sur l'application de l'**Accord interinstitutionnel sur la transparence**, notamment sur les règles du **Registre de transparence**, et insisterons pour que les associations nationales de gouvernements locaux soient exemptées de l'obligation de s'enregistrer.

Le CCRE évaluera la possibilité de rendre les **trilogues** plus transparents et suivra les conclusions du rapport du Parlement européen sur « la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans les Institutions européennes ». Par ailleurs, le CCRE suivra une potentielle **réforme des traités**, afin de faire valoir un rôle approprié pour les gouvernements locaux et régionaux dans un futur traité modifié, et de clarifier et redéfinir le **principe de subsidiarité**.

### 1.3. FINANCES LOCALES, GOUVERNANCE ET DÉCENTRALISATION

Le CCRE continuera de suivre l'évolution des **finances des gouvernements locaux et régionaux européens** et plus particulièrement de sensibiliser sur l'impact des règlements européens sur les investissements publics locaux. Afin de soutenir notre position, nous rassemblerons des données et analyserons le développement des finances locales en Europe ces dernières années, en vue d'actualiser l'étude du CCRE-Dexia sur les finances publiques infranationales, publiée en 2012.

Le CCRE actualisera également sa publication sur les structures et compétences des gouvernements locaux de 2011. Étant donné les derniers développements sur le plan des **réformes territoriales** dans un grand nombre de pays européens, le CCRE cherchera à actualiser nos connaissances et à bâtir notre expertise factuelle sur l'état de la décentralisation en Europe. Nous évaluerons les recentralisations récentes, les décentralisations et surtout les tendances de **régionalisation** et de **métropolisation** en Europe, en coopération avec le Conseil de l'Europe, en particulier avec le Congrès des pouvoirs Locaux et régionaux, le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) et NALAS.

D'une manière générale, le CCRE continuera de travailler avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et s'efforcera de consolider notre rôle dans le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe. De même, le CCRE continuera de collaborer en tant qu'observateur avec le **Comité européen sur la démocratie et la gouvernance** (CDDG) du Conseil de l'Europe.

Enfin, le CCRE poursuivra son travail conjoint avec les chercheurs et universitaires sur les aspects changeants de la gouvernance et de l'administration locale en Europe, afin de renforcer notre approche fondée sur les faits, aussi dans notre travail en matière de plaidoyer et d'échange de connaissances.

### 1.4. CITOYENNETÉ ET JUMELAGES

Nous suivrons la mise en œuvre du programme "**l'Europe pour les citoyens**" et soutiendrons les autorités locales et régionales dans la conception de projets utiles et intéressants. Nous continuerons d'affermir notre rôle en tant que partenaire de l'Agence exécutive Éducation, Audio-visuel et Culture et de la DG HOME de la Commission européenne, dans le but de promouvoir les échanges de citoyens et les **jumelages** comme principale « raison d'être » du programme.

A ce propos, le CCRE continuera de renforcer sa position en tant que principal promoteur des jumelages en Europe et de plate-forme de référence pour l'échange d'informations sur les jumelages européens. Le **site web** du CCRE [www.twinning.org](http://www.twinning.org) connaîtra lui aussi une amélioration.

Le CCRE consolidera aussi le travail de la Commission des **Jeunes élus européens pour une citoyenneté active** et travaillera en vue d'une plus forte implication des jeunes générations dans la politique et la vie publique. Les thèmes et objectifs centraux pour 2016 sont la lutte contre le chômage des jeunes, l'encouragement de l'éducation et de la mobilité ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique.

Nous commencerons à étudier les méthodes pour renforcer de nouvelles formes de **participation des citoyens** via les outils de **l'e-démocratie** et d'autres modes innovants de citoyenneté active, comme **l'ouverture des données, la budgétisation participative**, etc.

Enfin, le CCRE pourra également suivre les développements dans le domaine des droits fondamentaux et de la citoyenneté comparative au niveau local.

## 1.5. ÉGALITÉ DES GENRES

Le CCRE continuera à défendre l'égalité des genres comme thématique essentielle de la politique publique aux échelles européenne, nationale, régionale et locale. Nous jouerons notre rôle de promoteur de l'égalité des genres en renforçant le dialogue avec les institutions européennes et d'autres organisations pertinentes. Nous continuerons de **suivre le travail des institutions européennes**, aussi bien ses politiques et programmes spécifiques sur l'égalité des genres que les aspects d'autres politiques telles que la croissance économique et l'emploi, la durabilité sociale et environnementale et les liens avec les objectifs de développement durable. Suite à sa publication, le CCRE évaluera également la stratégie européenne sur l'égalité dans le post-2015 et sa pertinence pour les collectivités.

Suite au travail accompli avec **l'Observatoire** et le **projet pilote sur le développement d'indicateurs**, le CCRE continuera à suivre et promouvoir la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité, et de diffuser et promouvoir notre nouveau *toolkit* avec indicateurs. Afin de pouvoir continuer à travailler sur ce dossier en 2016, le CCRE cherchera par ailleurs des fonds additionnels.

En outre, le CCRE célébrera le **10<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte européenne pour l'égalité** en 2016 et lancera à cette occasion une nouvelle approche stratégique pour les signataires de la Charte. Le site de l'Observatoire [www.charter-equality.eu](http://www.charter-equality.eu) restera une plateforme d'échange d'information et d'outils pour soutenir les autorités locales et régionales dans leur travail sur l'égalité des genres.

Enfin, le CCRE continuera à travailler avec la **Commission permanente sur l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, et renforcera son rôle de forum d'échange d'expériences. Les principaux objectifs pour les deux prochaines années seront de sensibiliser les membres et élus du CCRE sur la question de l'égalité des genres, et de contribuer au développement de l'égalité des genres à l'échelle globale.

## 2. ENVIRONNEMENT, CLIMAT & ÉNERGIE

### 2.1. AIR, DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2016, le CCRE poursuivra ses activités de plaidoyer autour des propositions législatives concernant la **qualité de l'air et les déchets**, étant donné que ces domaines impactent directement les politiques locales et régionales. Le CCRE continuera de suivre le Paquet 'Politique de l'air propre' proposé par la Commission européenne (qui serait d'un grand secours aux municipalités et régions pour améliorer la qualité de l'air dans l'espace local). En 2016, le CCRE conduira son plaidoyer auprès des législateurs européens, afin d'éviter que le niveau des ambitions ne baisse par rapport à ce qui avait été demandé.

Le Parlement européen et le Conseil des ministres prendront également position sur le **Paquet 'Économie circulaire'**. Le CCRE veillera à promouvoir activement sa position mise à jour, à finaliser au cours du premier trimestre, afin de garantir un niveau d'ambition approprié, que des objectifs adéquats puissent être acceptés par les gouvernements locaux et régionaux et que la dimension locale soit suffisamment prise en compte avant qu'une nouvelle mesure législative soit proposée. Parallèlement, nous allons œuvrer pour convaincre les décideurs européens de la nécessité de fixer des objectifs concernant les déchets (p.ex. un objectif municipal relatif au recyclage des déchets, des objectifs pour interdire les décharges, etc.) pouvant réellement être atteints par les municipalités.

## 2.2. ÉNERGIE & CLIMAT

Les chefs d'État et de gouvernement ont pris leurs décisions sur les objectifs de la **politique énergétique et climatique** de l'UE à l'horizon 2030 avant la COP21. Avec la nouvelle Convention 2030 et le nouvel accord sur le climat, les nouveaux objectifs doivent être mis en œuvre et traduits en actions concrètes en 2016. Le CCRE s'assurera que les autorités locales et régionales maintiennent leur implication dans la mise en œuvre de ces politiques au niveau national, via le nouveau système de gouvernance à développer par la Commission.

A la demande du groupe d'experts sur la transition climatique et énergétique, nous continuerons également d'organiser des échanges d'expériences et d'informations entre nos membres sur des solutions innovantes pour financer la réalisation de politiques climatiques et énergétiques ambitieuses au niveau local et régional.

En outre, le CCRE maintiendra son implication dans la **nouvelle Convention 2030** adoptée au mois d'octobre dernier. Ceci couvrira la poursuite de la coopération avec les services de la Commission européenne pour organiser des événements de haut niveau et insérer une dimension locale et régionale dans leurs différentes initiatives. Par ailleurs, nous organiserons une série d'événements aux niveaux national et européen afin de promouvoir cette nouvelle Convention, de renforcer les capacités des acteurs de la Convention et de sensibiliser aux possibilités de financement. Le développement de synergies avec d'autres initiatives européennes et la coopération avec les réseaux d'autorités locales et régionales impliquées dans la Convention feront également partie de nos principales activités. Enfin, le CCRE contribuera également à la mise en œuvre du projet de la Conventions des maires en Afrique, et soutiendra les associations du sud-Est de l'Europe et des Balkans.

Suivant la conclusion de la consultation publique sur la **directive concernant la performance énergétique dans les bâtiments**, et en fonction de la proposition de la Commission européenne de refonte de cette directive, le CCRE rédigera et défendra sa position.

Dans la préparation de la **COP22** en décembre 2016 au Maroc (Conférence UNFCCC des parties), le CCRE jouera également un rôle clé en assurant la coordination des voix des gouvernements locaux et régionaux européens. Le CCRE continuera son travail de plaidoyer en faveur de la présence des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations nationales et européennes au sein des délégations européennes durant le processus de négociation. Le CCRE collaborera en tant qu'organisation faîtière européenne au Sommet du Climat des Gouvernements locaux et régionaux, ensemble avec UCLG/ICLEI/C40/Climate Group et d'autres réseaux du secteur.

De plus le CCRE continuera de rechercher une bonne complémentarité entre les initiatives européennes et internationales dans le domaine du climat et de l'énergie, notamment entre le World Compact of Mayors et la Convention des maires et poursuivra son plaidoyer pour qu'à l'avenir, des moyens adéquats soient alloués pour le financement des actions climatiques dans les municipalités, villes et régions.

Poursuivant son engagement dans le cadre de l'initiative **Mayors Adapt**, désormais intégrée dans la nouvelle Convention des maires en tant que "Pilier d'adaptation", le CCRE contribuera à la mobilisation constante des autorités locales de toute l'Europe afin d'obtenir au moins 200 adhésions avant la fin du présent contrat. Ceci comprendra l'organisation d'un séminaire de sensibilisation lors de notre Congrès de Nicosie, mais également l'implication progressive des membres du CCRE en vue de leur contribution active aux activités de mobilisation et de diffusion pour la nouvelle initiative.

Enfin, concernant le projet CITYnvest, nous continuerons à faciliter l'échange d'informations sur les **modèles innovants de financement pour les rénovations au titre de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics**, surtout via le site web, mais aussi à travers des séminaires en Lettonie, Lituanie et dans un troisième pays. Ces événements seront organisés en coopération avec les membres du CCRE dans ces pays.

### **3. COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE**

#### **3.1. AGENDA URBAIN**

Le développement de l'**Agenda urbain européen** demeure une priorité pour le CCRE et nous utiliserons notre prise de position pour défendre un Agenda qui comprenne les villes petites et moyennes, ainsi que les gouvernements locaux dans les zones fonctionnelles (partenariats rural-urbain, coopérations subrégionales, etc.). Le groupe d'experts suivra étroitement les prochaines étapes du développement des **partenariats pilotes** qui seront lancés et dans lesquels le CCRE sera impliqué via les municipalités de nos associations membres. Nous planifions de participer dans le partenariat pilote sur la pauvreté urbaine, mené par la France et la Belgique et soutenu par l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne, la Pologne et ONU-Habitat.

Le groupe d'experts suivra la préparation de la Conférence **Habitat III** prévue à Quito (Équateur) en octobre 2016. Comme membre de la Taskforce internationale des gouvernements locaux et régionaux pour le post-2015 vers Habitat III, le CCRE peut contribuer et influencer le développement du nouvel agenda urbain global. Nous insisterons sur les liens entre l'Agenda urbain européen et Habitat III, afin que l'Agenda urbain européen soit en phase avec les objectifs d'Habitat III. Avec l'Union des villes et municipalités de la République tchèque, le CCRE organisera un séminaire à Prague (17-19 mars 2016), à l'occasion de la **réunion régionale européenne d'Habitat III**. Par ailleurs, le CCRE projette d'organiser un séminaire avec l'intergroupe urbain du Parlement européen sur les négociations Habitat III avant la réunion régionale Europe d'Habitat III.

#### **3.2. COHÉSION TERRITORIALE & AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHÉSION**

**Le développement territorial intégré** demeure l'un des thèmes centraux pour le CCRE dans le domaine de la cohésion économique, sociale et territoriale. Par conséquent, le groupe d'experts travaillera sur ces questions liées à l'interconnexion des relations urbain-rural, à la coopération entre municipalités et le futur agenda du développement rural.

De même, nous continuerons de coopérer étroitement avec l'**intergroupe URBAN** du Parlement européen et planifions une réunion spécifique sur les réfugiés au printemps. Nous



renforcerons par ailleurs notre collaboration avec l'**intergroupe RUMRA** (Zones rurales, montagneuses et reculées).

Bientôt débiteront les réflexions sur l'**avenir de la politique de cohésion de l'UE** ; c'est pourquoi le groupe d'experts se mettra au travail pour rédiger la position du CCRE. Sur la base des conclusions des précédentes négociations et vu l'expérience issue de la présente période de financement, le CCRE défendra une approche davantage harmonisée et intégrée des fonds de cohésion européens pour donner plus de flexibilité aux autorités locales et régionales.

Le groupe d'experts continuera son travail sur la **simplification** et l'allègement des lourdeurs administratives dans la structure européenne et les fonds d'investissement, travail qui a débuté par une contribution à l'audition publique au Parlement européen en octobre 2015.

Le CCRE se positionnera sur la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, dont l'objectif sera de revoir le budget et les dépenses de l'UE, leur efficacité et pertinence vis-à-vis des priorités politiques. Ce travail est lié aux préparatifs des **réflexions post-2020**, en prenant en considération les résultats de la consultation sur la stratégie Europe 2020. Les propositions pour le réexamen de la stratégie sont attendues avant la fin de l'année 2015. Le CCRE cherchera pro-activement de nouvelles orientations via une prise de position, analysera les propositions de la Commission et rédigera un plan de lobbying.

Par ailleurs, nous sommes décidés à assurer le suivi des **réformes territoriales** actuellement en cours dans plusieurs pays, comme la Suède, la France ou l'Estonie, et étudierons leur impact sur la mise en œuvre des fonds de cohésion. Nous poursuivrons nos discussions sur les **instruments financiers** pour les gouvernements locaux et régionaux et les **outils financiers innovants** afin de faire face aux principaux problèmes financiers des autorités locales et régionales. Dans les deux cas, le groupe d'experts travaillera étroitement avec la section recherche et études du CCRE et le groupe d'experts sur les finances locales.

En collaboration avec OLA, l'Université Comenius et l'association membre slovaque du CCRE, nous organiserons un symposium à Bratislava sur « L'impact de la régionalisation, la coopération inter-municipale et la métropolisation sur les gouvernements locaux, régionaux et nationaux en Europe » à la fin juin.

Enfin, en matière de cohésion, le travail du CCRE se concentrera davantage sur les questions de **cohésion sociale, de pauvreté et d'inégalité** au niveau local et régional. La pression financière sur les gouvernements locaux et régionaux a un impact sur la qualité et quantité des services, ainsi que sur le soutien qu'ils peuvent offrir à leurs citoyens. Une échange d'expériences sur la valorisation des mesures financées par le Fonds social européen à l'échelle locale et régionale pourrait être organisée comme première étape afin de plus amples actions.

La crise humanitaire causée par l'arrivée de centaines de milliers de **réfugiés** en Europe constitue un défi majeur pour les gouvernements locaux. Les mesures d'urgence et les efforts à long terme pour intégrer les migrants doivent être bien suivis et gardés sous contrôle, afin de faciliter l'inclusion sociale (cf. ci-dessus). Nous continuerons de travailler sur le **changement démographique** via le réseau thématique sur les **environnements adaptés aux personnes âgées** et notre contribution à l'organe consultatif sociétal de l'initiative de programmation conjointe « *Vivre plus longtemps – et mieux* ». La thématique de la migration sera adressée dans un projet « fast track » étant donné la pertinence du sujet ; deux ateliers seront organisés, l'un sur le bien-être pour les personnes âgées et l'autre sur la démographie. Enfin, le troisième appel sur « le placement, la technologie et l'apprentissage » sera préparé.

## 4. GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET RÉGIONAUX

### 4.1. LES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX EN TANT QU'EMPLOYEURS

Les activités du groupe d'experts sur les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs sont pilotées principalement par la mise en œuvre du **Programme de travail 2015-2017 du Comité de dialogue social sectoriel européen sur l'administration locale et régionale**. Dans l'optique de la Stratégie d'égalité des genres post-2015 devant être annoncée par la Commission européenne, le CCRE et la FSESP ont décidé de contribuer davantage et de promouvoir leur guide sur l'égalité des genres, en lien avec la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et par le développement d'indicateurs pour sa mise en œuvre.

Dans le contexte du projet conjoint CCRE-FSESP pour 2015-2016 intitulé « **Nouvelles formes de prestation de services par les municipalités, contribution du dialogue social et échange de bonnes pratiques pour le bien-être au travail** », le CCRE organisera trois séminaires sur des sujets brûlants : 1) Défis mondiaux : changement climatique, transition énergétique, migration et son impact sur les municipalités et les citoyens, (migration) ; 2) Recrutement de jeunes travailleurs et formation de travailleurs âgés dans les services publics : développement de nouvelles qualifications et apprentissage tout au long de la vie (recrutement et format de travailleurs) ; et 3) Contribution du dialogue social pour améliorer le bien-être, la santé et la sécurité au travail dans les services publics locaux (bien-être, santé et sécurité au travail). Un film sera produit pour illustrer ces activités, accompagné d'un rapport sur les échanges et les principales demandes à adresser à la Commission européenne, après la Conférence finale du projet qui doit se tenir à la fin de l'année.

Dans un autre registre, le CCRE suivra les initiatives européennes concernant **les aspects du marché de l'emploi et l'impact de la crise des réfugiés sur les services publics et leur prestation**, notamment dans le cadre de l'initiative « Meilleure gestion de la migration ». Même s'il est trop tôt pour évaluer leur mise en œuvre et leur exactitude, le CCRE utilisera les **lignes directrices pour la migration et le renforcement de la lutte contre la discrimination dans les gouvernements locaux et régionaux**, adoptées en 2014/2015 pour faire face à ces défis et surtout dans l'objectif (fixé) de renforcer la capacité des gouvernements locaux et régionaux et de leurs employés qui sont en première ligne, avec la responsabilité de réaliser ces tâches d'accueil et d'intégration.

Le CCRE examinera minutieusement les initiatives et participera aux activités lancées par la Commission européenne dans le cadre de **la reprise du dialogue social** après le sommet à haut niveau en 2015. En outre, en raison de son impact escompté sur l'organisation du travail, le CCRE suivra toute initiative potentielle relative à la **directive sur le temps de travail** ; toutefois, il est peu probable que la Commission fasse un mouvement dans ce domaine. Cela dit, la Cour de Justice européenne va certainement enrichir la jurisprudence relative au temps de travail, ce qui exigera de la part du CCRE une attention particulière. Ce travail s'inscrit dans le processus d'évaluation et de plaidoyer prévu pour l'initiative à venir sur « **Nouveaux départs pour les parents travailleurs** », liée à l'amélioration de la conciliation entre vie privée et travail.

Le CCRE suivra de près les initiatives de la Commission européenne liées au **pilier des droits sociaux** (visant à identifier des principes communs et normes de référence pour une plus grande convergence des performances d'emploi et sociales dans le temps) et de **l'Agenda des nouvelles compétences pour l'Europe**.

Par ailleurs, le CCRE suivra une initiative potentielle de la Commission sur la directive pour les **droits à l'information et à la consultation des travailleurs**, qui engloberait le secteur public dans son champ d'application, de même que les employeurs privés, au détriment des gouvernements locaux et régionaux.

Comme constaté par le CCRE, les **nouvelles formes de travail et de la santé et sécurité professionnelles** pousseront le CCRE à s'impliquer dans toutes les initiatives de la Commission européenne sur ces nouvelles tendances, afin d'assurer un bon équilibre entre la nécessaire flexibilité dans l'organisation du travail et le bien-être au travail.

Dans une perspective à plus long terme, le CCRE poursuivra ses contacts et sa coopération avec le **CEEP** ; ainsi que son implication dans les activités du **Forum des employeurs du service public**, ce qui mobilise le groupe d'experts sur les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs et le groupe d'experts sur les services publics.

## 4.2. SERVICES PUBLICS

La Commission conduit des négociations stratégiques sur deux importants accords commerciaux qui auront une incidence sur les services publics dans l'UE : le **Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP)** et l'**Accord sur le commerce des services (ACS/TiSA)**.

Les négociations sur le TTIP ont bien progressé et le CCRE continuera de suivre les discussions, notamment via le panel des acteurs TTIP, auquel notre organisation a été invitée à participer. Les travaux préliminaires pour TiSA sont en cours. En raison de son champ d'application géographique (24 parties, incluant les 28 pays membres de l'UE) et le champ d'application juridique (par principe tous les services définis par l'Organisation mondiale de commerce), le CCRE peut être amené à examiner de près l'impact sur les autorités locales et régionales et sur leurs services publics et à prendre des engagements au niveau des Institutions européennes, pour faire en sorte que les intérêts des gouvernements locaux et régionaux soient correctement sauvegardés.

Le CCRE est conscient que les processus de transposition et de mise en œuvre des directives sur les marchés publics et les concessions seront accompagnées d'autres initiatives de la part de la Commission européenne, notamment le **Document unique de marché public européen**, l'e-procurement (dans le cadre de l'initiative REFIT sur le document standard des marchés publics et des formulaires standards pour les marchés publics) et certainement une révision de la **directive sur les recours**, consécutive à la consultation publique de 2015.

Dans plusieurs décisions sur des aides d'Etat, la Commission européenne a récemment envoyé certains signaux positifs concernant l'interprétation des règlements relatifs aux aides d'Etat et la flexibilité concernant l'étude de la conformité des aides publiques avec les règles du marché intérieur. La Commission réexaminera le **Paquet Almunia sur les aides d'Etat et les services d'intérêt économique général** en vue de simplifier les règles relatives aux aides d'état. Dans cette perspective, le CCRE s'efforcera tout particulièrement d'assurer que les règlements mis à jour satisfassent davantage les autorités locales et régionales. Par ailleurs, une **étude spécifique sur les services sociaux d'intérêt général** sera menée dans le contexte d'un projet de recherche, en collaboration avec OLA.

Le CCRE, qui a été clairement identifié comme partenaire stratégique par l'**Intergroupe sur les services publics et les biens communs** du Parlement européen, participera activement à ses structures de travail et activités, sur les nombreux sujets qui requièrent une approche proactive, suivant les initiatives législatives et l'identification des besoins.

Selon les propositions qui seront publiées par la Commission, le CCRE évaluera tout développement législatif et s'engagera avec les acteurs concernés sur d'autres sujets d'intérêt, tels que la **législation de la TVA sur les organismes publics** ou les **exemptions de taxes dans l'intérêt public**. Nous examinerons également les propositions de la Commission visant à améliorer le Marché unique, et leur impact pour les collectivités territoriales.

### 4.3. TIC ET E-GOUVERNEMENT

Les prochains développements de la **Stratégie du marché unique numérique** retiendront l'attention du CCRE sur le suivi des initiatives de la Commission européenne qui impacteront de façon significative le secteur public par la numérisation intelligente des méthodes de travail, la prestation des services publics et les relations avec les citoyens. Le groupe d'experts sur les TIC et l'e-gouvernement a organisé une enquête auprès de ses membres, afin de déterminer les principaux sujets d'intérêt et utilisera les conclusions de cette enquête pour cibler son travail sur les initiatives stratégiques à lancer, ainsi que pour répondre aux consultations publiques lancées par la Commission européenne.

En accord avec sa décision d'accompagner les efforts de la Commission pour soutenir les échanges de bonnes pratiques dans toute l'UE, le CCRE poursuivra sa coopération avec **l'unité des parties prenantes de la DG CONNECT** sur des sujets comme les pratiques et outils de l'e-gouvernement, le déploiement des infrastructures haut débit et les services qui y sont rattachés ainsi que sur le cadre européen de l'interopérabilité.

Un autre thème sur l'agenda pourra être la poursuite des négociations concernant la **directive sur la protection des données** et les étapes futures. La taskforce sur la protection des données continuera ses actions en direction des institutions européennes, en prolongement de ses activités conduites en 2015.

Enfin, de manière générale, le CCRE contribuera aux réflexions sur la mise en œuvre de **l'Agenda numérique**, en fonction des initiatives liées à cette priorité horizontale de la Commission européenne.

## 5. COOPÉRATION ET ENGAGEMENT INTERNATIONAL

### 5.1. CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)

Le CCRE continuera à jouer son rôle de **coordinateur de la section européenne** de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), et s'engagera en particulier dans deux événements majeurs : la Conférence Habitat III (voir ci-dessus) et le prochain Congrès de CGLU.

Suite à l'adoption des ODD, l'ONU adoptera un Nouvel agenda urbain à l'occasion de la **Conférence Habitat III** à Quito. Cela nous permettra de faire le lien entre les agendas urbains européen et global, et de promouvoir notre modèle de gouvernance locale à l'échelle internationale. A travers cette Conférence, nous souhaitons nous assurer que la démocratie locale serve le développement local dans les économies émergentes et promouvoir un code de conduite entre les différents niveaux de gouvernance qui soit adopté par l'ONU.

CGLU renouvellera par ailleurs sa Présidence lors de son Congrès. Le CCRE veillera à ce que le prochain Président soutienne les valeurs du mouvement municipal international, et qu'il y ait une bonne représentation européenne dans les organes statutaires.

## 5.2. CCRE-PLATFORMA

Outre le travail avec l'organisation mondiale, le CCRE continuera de piloter PLATFORMA dont l'action en 2016 s'articulera autour des 4 objectifs du partenariat stratégique signé en 2015 avec la DG DEVCO-EuropeAid: dialogue politique, sensibilisation, mobilisation de l'expertise européenne en faveur de résultats de développements dans les pays partenaires de l'UE et renforcement institutionnel du réseau.

### • DIALOGUE POLITIQUE

Suite à l'adoption des **Objectifs de développement durable**, la conclusion de la Conférence d'Addis Abeba et la COP21, l'UE révisera sa politique de coopération au développement. Une consultation publique sera lancée fin 2015/début 2016 et conduira à l'adoption d'une nouvelle politique en 2016. PLATFORMA sera chargé de coordonner les réponses des gouvernements locaux et régionaux à la consultation et d'assurer que notre vision soit prise en compte dans la nouvelle Communication.

Une consultation concernant la **révision de l'Accord de Cotonou** est actuellement en cours jusqu'en décembre 2015 et d'autres travaux – au niveau de la Commission, des États membres et du Parlement – seront conduits en début d'année 2016.

PLATFORMA soutiendra également l'effort de la **Global Taskforce** à l'approche de la Conférence Habitat III et influera sur la position de l'Union européenne dans ce processus.

PLATFORMA continuera à jouer un rôle prépondérant au sein du **Forum politique pour le développement**, dont le mandat sera révisé et renouvelé en 2016.

Enfin, PLATFORMA prévoit également de faire accéder les gouvernements locaux et régionaux aux **événements clés** des institutions européennes sur la coopération au développement, comme les Journées européennes du développement.

### • SENSIBILISATION

PLATFORMA mettra en œuvre une **campagne pan-européenne** afin de promouvoir le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans le développement et dans la coopération au développement, afin de contribuer à une plus forte sensibilisation des citoyens européens face aux défis mondiaux, au rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la recherche de solutions et à l'impact de la coopération décentralisée.

En coopération avec ses membres, PLATFORMA célébrera un événement d'une journée en 2016 dans les territoires européens, pour promouvoir la coopération par les gouvernements locaux et régionaux. Une nouvelle édition de la journée est prévue en 2017 et nous espérons qu'elle sera institutionnalisée au-delà de la période du partenariat stratégique.

### • MOBILISATION DE L'EXPERTISE EUROPÉENNE

L'une des principales activités dans ce domaine sera le développement d'un dispositif de soutien, couramment appelé "**delivery mechanism**", destiné à faire correspondre de manière rapide et efficace les besoins d'expertise spécifique des gouvernements locaux et régionaux dans les pays partenaires et l'expertise offerte par les gouvernements locaux et régionaux de l'UE. Ce mécanisme devrait être opérationnel en septembre 2016.

Le programme soutiendra également les capacités des associations nationales en **Moldavie, Géorgie et en Ukraine**.

- **REINFORCEMENT INSTITUTIONNEL**

Une réflexion stratégique sera conduite par le secrétariat de PLATFORMA et associera tous les membres du réseau; cette réflexion mènera à la révision de l'énoncé de mission du réseau et de la stratégie pluriannuelle.

## **6. COMMUNICATION & AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **6.1. PRESSE & COMMUNICATION**

Le CCRE procédera à la création d'une **base de données électronique de contacts** d'une couverture plus large, qui permettra un plus grand nombre de messages destinés à des cibles publiques plus diversifiées.

L'équipe 'presse et communication' se chargera d'assurer la visibilité des activités et résultats du CCRE tout au long de l'année. Une attention particulière sera portée au Congrès 2016 qui sera organisé à Nicosie du 20 au 22 avril (cf. ci-dessous).

Le CCRE éditera également une série de nouvelles **publications**, comprenant entre autres « *Structures et compétences – les gouvernements locaux et régionaux en Europe* » et un rapport d'activités.

Enfin, le CCRE finalisera le développement de son nouvel outil **extranet**.

### **6.2. AFFAIRES GÉNÉRALES**

2016 portera l'empreinte de la prochaine édition du **Congrès des Communes et Régions Européennes** du CCRE, qui se tiendra du 20 au 22 avril 2016 à Nicosie, Chypre.

Sous le titre "*Demain commence aujourd'hui ! Une vision locale et régionale de l'Europe en 2030*", les participants auront l'occasion de rencontrer leurs pairs et partenaires, de se laisser inspirer et d'apprendre d'eux grâce à des conversations enrichissantes et ciblées sur l'avenir autour d'un certain nombre de défis urgents, auxquels l'Europe et ses gouvernements locaux et régionaux sont confrontés dès aujourd'hui et jusqu'en 2030.

Jusqu'à 1000 participants sont attendus pour les 30 sessions différentes, articulées autour de 7 thèmes : gouvernance & leadership; économie & finances, environnement, climat & énergie; société & culture; coopération et partenariats; entreprise, technologie & innovation; intégration de l'UE. Une « vision locale et régionale de l'Europe en 2030 » sera adoptée à l'occasion du Congrès et alimentera le débat général sur le futur de l'Europe.

Enfin, les **organes statutaires** du CCRE seront entièrement renouvelés – le/la Président(e), les Co-président(e)s, les Président(e)s délégué(e)s, les Vice-président(e)s et un Comité Directeur complet seront nommés en 2016.

★

## Contact

Maxime RAMON  
Adviser – Statutory Affairs  
Tel. +32 2 500 05 45  
Maxime.ramon@ccre-cemr.org

## Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres se composent de plus de 57 associations nationales de municipalités et de régions dans 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent environ 150 000 autorités locales et régionales.

L'objectif du CCRE comporte deux volets : influencer sur la législation européenne dans l'intérêt des autorités locales et régionales et offrir une plate-forme pour l'échange entre ses associations membres, leurs élus et experts.

Par ailleurs, le CCRE est la section européenne de United Cities and Local Governments (UCLG), l'organisation mondiale des gouvernements locaux.

[www.ccre.org](http://www.ccre.org)